

Motion 1749

pour une police irréprochable et respectueuse des autorités de la République

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le comportement irréprochable dont devrait faire preuve la police genevoise ;
- la mission première des syndicats qui devrait consister à rester des partenaires sociaux crédibles et respectés pour la meilleure défense de leurs adhérents ;
- les propos disproportionnés tenus par les syndicats de la Police à l'encontre de leur hiérarchie ;
- le comportement incontrôlé de certains membres qui décrédibilisent le corps de police dans son ensemble ;
- la nécessité pour le Conseil d'Etat de rétablir l'ordre et la confiance en affirmant son autorité sur les membres des forces de l'ordre et son soutien à la cheffe de la police,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue du rétablissement de l'ordre et de la confiance au sein de la police ;
- à faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard des auteurs de troubles ;
- à poursuivre dans la sérénité les discussions avec des partenaires des corps de police crédibles et respectueux des rôles de chacun.